Trente-cinquième Année. — N° 166 UN NUMERO 15 CENTIMES. DIMANCHE 15 JUIN 1890

# JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
*Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.*

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 47
*Directeur : ALFRED REBOUX*
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Ce, place de la Bourse, 8 et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 14 JUIN 1890

## ERREUR JUDICIAIRE

Le bien sort quelquefois de l'excès du mal.

L'aventure du malheureux Borras, condamné à mort pour un crime qu'il n'avait pas commis, puis, après une commutation de peine, maintenu trois ans sous les verrous, et enfin tardivement gracié, alors que depuis longtemps son innocence éclatait avec l'autorité de l'évidence, aura eu du moins ce résultat de provoquer un irrésistible mouvement d'opinion en faveur de ce principe d'élémentaire équité, à savoir: le droit des victimes d'une erreur judiciaire à une indemnité réparatrice.

Notre législation actuelle contient à cet égard une monstrueuse lacune.

Lorsque, dans nos Facultés, le professeur chargé du cours de droit civil en arrive à l'explication des articles 1382 et suivants, après avoir établi que tout homme qui, par sa faute, par son imprudence ou sa négligence, ou même par la faute, l'imprudence ou la négligence d'une personne placée sous son autorité, a causé quelque dommage à autrui, est tenu de le réparer, il est obligé d'ajouter qu'à cette règle générale il existe une exception consacrée par la jurisprudence, exception en vertu de laquelle le condamné dont l'innocence a été reconnue n'a *aucun recours contre la société qui l'a injustement* privé de son honneur, de sa liberté et de ses biens.

Il est vrai que parfois l'infortuné a, pour ne pas réclamer, une excellente raison : c'est — la chose n'est malheureusement pas sans exemple — quand il a payé de sa tête la légèreté de ses juges.

∴

Lorsque cette théorie juridique est enseignée dans les amphithéâtres, son seul énoncé provoque généralement parmi les auditeurs des marques non équivoques d'étonnement et de réprobation. La jeunesse a l'âme trop généreuse, le sens trop droit pour admettre sans répugnance les subtilités des légistes. On ne comprend pas d'abord, puis on s'indigne. Il faut de longues années et l'action desséchante des routinières formules pour assoupir, sans cependant les éteindre tout à fait, de si légitimes scrupules.

Et voilà pourquoi, aux cris poussés par la victime que la machine judiciaire était en train de tuer à petit feu après avoir failli l'égorger tout à fait, les consciences se sont réveillées et se prononcent avec une invincible énergie en faveur du redressement d'une iniquité séculaire.

Où sont, à cette heure, les sophismes à l'aide desquels les juristes s'étaient forcés d'étayer une odieuse distinction ?

Nul ne s'en souvient et personne n'oserait les rééditer en faveur d'une doctrine surannée, tant la vérité a de force et tant s'impose à un moment donné la majesté du droit, non pas du droit écrit dans nos codes et dans les considérants des arrêts, mais de celui que l'éternelle Justice a imprimé au fond de nos cœurs.

∴

Eh quoi ! Il serait admis que nul de nous ne peut échapper aux conséquences d'une minute d'oubli ou de distraction quand cette distraction ou cet oubli a causé à son prochain le plus léger dommage :

Le myope qui, à la chasse, a pris un veau pour un chevreuil, le cocher maladroit qui a accroché un équipage, le maître d'école dont les élèves ont mis à mal un verger, seraient tenus de payer le veau, la réparation de la voiture ou les fruits dérobés.

Et la société, c'est-à-dire la collectivité des citoyens, aurait ce privilège abusif d'échapper à toute responsabilité quand ses gendarmes ont fait fausse route, quand ses procureurs ont requis à tort et ses magistrats prononcé par erreur une condamnation inique.

Ce qui est interdit à chacun serait permis à tous !

Ce qui est juste quand il s'agit d'une pomme cesserait de l'être alors que, contre tout droit, la fortune d'un citoyen aurait été compromise, sa liberté violée, sa vie brisée, son honneur terni !

Et, l'erreur reconnue, comme dans le cas présent, après de longues années de souffrances imméritées, on en serait quitte pour une poignée de mains et pour un : «Pardon, monsieur, je ne l'ai pas fait exprès »!

En vérité, on croit rêver quand on songe qu'une pareille aberration s'est si longtemps imposée à l'esprit de nos jurisconsultes.

∴

Puisque enfin l'équité l'emporte et qu'on revient à une plus saine appréciation, que du moins le revirement soit complet et la réparation entière ; qu'on ne s'arrête pas à mi-chemin.

Dieu merci ! les erreurs judiciaires sont rares chez nous, et la fortune publique ne sera pas compromise par les indemnités allouées à ceux qui en ont été victimes.

Que cette indemnité, largement calculée et payée sans retard, vienne sécher les larmes répandues, faire oublier les maux soufferts, compenser les dommages subis, réparer enfin ce qui est réparable dans ce désastre commun qu'est une injustice légale;

Qu'elle ne soit pas réservée aux seuls condamnés innocents, mais que, suivant une juste proportion, elle soit acquise à quiconque, soupçonné à tort, n'a trouvé, jusqu'ici, dans un tardif acquittement, qu'une incomplète compensation aux angoisses de la détention préventive.

A ce prix, mais à ce prix seulement la conscience publique sera satisfaite. Elle n'a déjà que trop attendu.

## LES PRÊTRES ET LA QUESTION SOCIALE

« Que notre clergé étudie les applications de la justice et de la charité du Christ à l'économie sociale ; qu'il les possède si bien que dans les questions qui s'y attachent et qui préoccupent les esprits autant qu'elles passionnent les masses, il soit à même de prononcer des jugements droits, de donner de vraies solutions, de refuter et de stigmatiser les fallacieuses erreurs du socialisme.»

Telles sont les paroles prononcées par Mgr l'évêque de Liège dans une exhortation au vaillant clergé du diocèse.

Elles tracent magistralement les premiers linéaments d'un programme social nouveau.

Jusqu'en ces derniers temps, le socialisme ne s'était présenté que sous la forme d'utopies n'excitant que le rire et le mépris — ou sous celles d'anarchismes sectaires auréolés de la lueur des incendies et du stigmate des crimes.

Aujourd'hui le socialisme a revêtu la forme scientifique. C'est ainsi travesti qu'il se présente aux masses. Ses docteurs sont Karl Marx, Lassalle et Henry George. C'est dans l'arsenal des théories économiques classiques qu'il puise ses armes et qu'il dissimule ses erreurs.

C'est au nom de la science qu'il veut renverser la société.

C'est au nom de la science qu'il faut répondre.

Le terrain scientifique, voilà le vrai champ clos où se livreront les luttes futures.

De là, la nécessité pour tous ceux qui sont préposés au maintien de l'ordre social d'étudier ces problèmes nouveaux.

Pour débrouiller les sophismes et démasquer les erreurs, il importe de connaître à fond les vrais principes de l'ordre moral et les vrais principes de l'ordre économique.

Personne mieux que le prêtre n'est à même de découvrir avec plus de facilité les solutions nouvelles.

C'est ce qu'ont compris tous les grands évêques du monde. *N'en cherchez pas d'autre preuve que* les récentes déclarations des prélats américains et anglais, de l'archevêque de Madrid et de Mgr Kopp, de Mgr Langénieux et de Mgr Doutreloux.

De toutes parts, dans les séminaires, s'élèvent des institutions nouvelles. Les professeurs de philosophie et de droit naturel se préoccupent des problèmes sociaux; de nouvelles chaires économico-morales sont même créées, des conférences se fondent où les jeunes élèves débattent entre eux sous la direction de leurs maîtres et à la lumière de la vraie doctrine, ces questions si intéressantes dans les temps troublés où nous vivons.

» Assurément, s'écriait naguère le chanoine Hitze — le célèbre économiste catholique allemand s'adressant aux membres du clergé — assurément, ces questions sont nouvelles aussi pour nous : l'enseignement traditionnel de l'école nous laisse à court ; nous en sommes encore aux années d'apprentissage.

» Oui, certes, les principes sont anciens ; ils ont été magistralement exposés par saint Thomas ; les principes sur l'intérêt et l'usure, sur la propriété et le travail, sur la justice et la charité, sur la loi et l'Etat, sont anciens ; *mais ce qui est nouveau, c'est leur application et leur développement.* Qui voudrait comparer notre siècle de chemins de fer et de bateaux à vapeur, de grande industrie et de grandes villes, avec les époques où un saint Augustin écrivait sa *Cité de Dieu*, où un saint Thomas d'Aquin écrivait sa *Somme* ?

» Les bouleversements économiques et sociaux ont imposé aussi des charges nouvelles au soin des âmes, ils ont ouvert des voies nouvelles, et c'est en vain que vous chercherez des éclaircissements et des solutions dans les ouvrages de philosophie, de morale et de direction réligieuse. *Si vous voulez vous mettre à la hauteur de votre mission, il vous faut étudier les problèmes du siècle présent, apprendre en enseignant, enseigner en apprenant; lors même qu'il y aurait à cela des dangers, il le faut, le besoin est urgent.*

» Oui, nous devons étudier les questions sociales, nous devons les connaître et les enseigner pour faire la distinction du juste et de l'injuste; nous devons discerner et reconnaître les revendications légitimes, les soutenir et nous opposer à l'injustice. L'erreur est dangereuse quand elle a une base légitime : le socialisme démocratique même a de légitimes exigences, mélangées seulement d'erreurs. En prendre la vérité, en éliminer l'erreur, c'est là le meilleur moyen de combattre le socialisme démocratique.

» Nous devons aussi conformer les enseignements d'économie sociale à ceux de la foi; nous devons proclamer hautement l'idéal chrétien au milieu même des erreurs et de la confusion de la question sociale et montrer que le développement économique doit être conforme à l'idéal chrétien. »

Dieu nous garde d'ajouter quelque chose à ces solennelles et lumineuses paroles qui mettent si bien en relief le grand œuvre des penseurs d'aujourd'hui : « Adapter les principes anciens aux situations modernes. »

Supposez maintenant que dans tous les séminaires il y ait de ces *académies scientifiques où l'on enseigne* la vraie doctrine économique et sociale, qui ne voit l'effet immense que produirait sur l'avenir un semblable enseignement ?

Comme, dès lors, deviendra facile ce programme fécond, esquissé par Mgr de Liége :

» Nous désirons que, mûs par leur charité envers ceux qui mangent leur pain à la sueur de leur front et qui courent aujourd'hui plus de dangers, ils (les prêtres) instituent ou fassent instituer des sociétés où les ouvriers et les artisans apprennent ce qu'il y a de vrai et ce qu'il y a de faux dans les doctrines modernes ; où, par le moyen d'œuvres économiques, ils se prêtent un mutuel appui pour sauvegarder l'honnêteté des mœurs, pour se procurer de quoi satisfaire aux nécessités du présent et de l'avenir, pour défendre et favoriser les intérêts de leur travail professionnel.»

Grandes et nobles paroles qui, comprises comme elle doivent l'être, préparent la rédemption d'un peuple.

## DÉPUTÉS OU SOLDATS

M. de Martimprey, ancien député du Nord, continue l'étude si remarquable qu'il a commencée sur la situation des sénateurs et des députés en cas de mobilisation.

Il examine les différents projets qui ont été mis en avant, d'abord celui de M. Castelin.

M. Castelin veut que tous les députés mobilisables partent immédiatement et que les pouvoirs des autres membres du Parlement soient suspendus devant une autorité dictatoriale :

« D'abord, puisque M. Castelin appelle les députés et les sénateurs, pourquoi met-il les ministres hors de cause et ne parle-t-il pas du président de la République ?

» Le très bien conservé M. Carnot a plus de quarante cinq ans, soit; mais nous n'aurons pas à perpétuité le petit-fils de son grand-père, et rien n'empêche que nous ne possédions, un jour, un président de la République mobilisable.

» Pourquoi M. Castelin l'exempterait-il du harnois guerrier ? Le Président de la République n'est ni plus utile ni moins nuisible qu'un député ; M. Castelin a le devoir de lui délivrer une feuille de route.

» De même pour les ministres ; car rien de plus simple, n'est ce pas, que de remplacer celui ou ceux qui seraient appelés, et s'il est tellement important que les députés donnent l'exemple, il n'est pas moins intéressant qu'on le donne au-dessus d'eux.

» Laissons la question des vingt-cinq francs, qui *est ridicule ; mais un mot de la dictature.*

» C'est donc là la branche de salut de la République! C'est au pouvoir personnel et absolu que nous conduisent ses théories et son parlementarisme ! Est-il une critique plus amère et plus dure du régime actuel que de proclamer la nécessité de briser l'organisme constitutionnel et de recourir à un gouvernement désespéré, le jour où les affaires du pays auront besoin d'être menées sérieusement ? »

M. de Martimprey n'admet pas non plus le système préconisé par M. Dreyfus, député radical de la Seine :

« M. Dreyfus, lui, fait partir les députés mobilisables dès le premier moment, et, par le télégraphe, il mande aux conseils généraux d'expédier à la Chambre et au Sénat autant de délégués que le département perd de représentants.

» L'invention est ingénieuse, mais que de critiques elle soulève! Nous vivons sous le régime des élections par circonscription ; c'est donc dans la circonscription que devrait être pris le suppléant du député ou du sénateur appelé sous les drapeaux. Or, parfois, le conseiller général ou les conseillers généraux de cette circonscription seront également appelés ; d'autres fois, les suppléants ne seront pas du même bord politique que les suppléés, ce qui pourra déplacer la majorité.

» Un écueil sera l'inexpérience, tout a fait inopportune des arrivants, en matière parlementaire; un autre résultera de l'origine différente des anciens et des nouveaux membres des deux Chambres, ce qui créera inévitablement des conflits. Au surplus, l'existence de députés non issus du suffrage universel est radicalement contraire à la Constitution.»

La conclusion de M. de Martimprey est celle que nous avons déjà fait connaître et qu'il maintient. Il faut que, en cas de guerre, le Parlement reste à son poste. A quoi servira, demande-t-il, le pouvoir législatif ? A beaucoup de choses :

« D'abord à éviter ce qui s'est passé le 4 septembre 1870 et à empêcher une faction de se jeter sur le pouvoir, en présence de l'ennemi. — Et si c'était une faction conservatrice ? — Ceci passe les limites de l'invraisemblable ; mais, fût-ce possible, il n'y aurait pas pour les conservateurs de blâme assez sévère. Quand l'ennemi est là, on obéit au pouvoir institué, quel qu'il soit.

» La Chambre aura encore à saisir l'occasion de faire la paix, et cette occasion peut se présenter heureuse et courte; mieux que tout pouvoir dictatorial, la représentation nationale aura qualité pour trancher la question.

» Sans doute aussi, le pouvoir législatif devra pourvoir, à plusieurs reprises, à des besoins d'argent; il peut avoir à approuver des traités avec les puissances étrangères, à rétablir le maréchalat ou quelque dignité de même ordre, dont la nécessité sera vite reconnue.

» Il décidera de l'allocation de secours, de l'attribution d'immunités à des régions plus gravement éprouvées.

» *En tout état de cause, conserver* les Chambres intactes sera sauvegarder un appareil de gouvernement, médiocre assurément, mais moins mauvais pourtant qu'une organisation improvisée.

» Le dirons-nous, le maintien en fonctions des Chambre assurera de supérieures avantages relativement au bien et à la sécurité de l'armée. Celle-ci, grâce à cette mesure, évitera la présence dans ses rangs d'éléments dissolvants, de parleurs de profession, d'hommes ayant le besoin de tout discuter, souvent pleins d'eux-mêmes et trop enclins à se mêler de tout, même de ce qui ne les regarde pas.

» Les chefs militaires seront tirés de l'embarras de traiter en subalternes ces subordonnés encombrants que, la veille de la guerre, ils auront appelés : « Monsieur le député, » et qu'ils appelleront de même le lendemain.

» En même temps sera évitée l'immanquable et dangereuse correspondance entretenue par les députés-soldats avec leurs collègues de la Chambre.

» Voilà les bénéfices que l'armée recueillera du maintien en fonction des membres du Parlement dans le cas d'une guerre heureuse.

» Si, par la plus épouvantable des destinées, nos armes devaient être vaincues combien plus serait il nécessaire de n'avoir à l'armée aucun député et d'éviter entre ceux-ci et leurs collègues des communications écrites qui deviendraient, qu'on n'en doute pas la base de critiques et d'accusations contre les chefs et le point de départ de déplorables incidents.»

## LA SITUATION COMMERCIALE
### DE ROUBAIX-TOURCOING

Roubaix-Tourcoing, 14 juin.

Nous n'avons pas encore d'amélioration à signaler dans l'état général des affaires sur nos places de Roubaix-Tourcoing.

La situation de la fabrique ne semble pas très satisfaisante. Loin de recevoir les suppléments d'ordres qui arrivent ordinairement à cette époque, on se trouve exposé tous les jours à des suppressions. L'échantillonnage des draperies d'hommes pour l'été 1891, se poursuit activement. Cet échantillonnage, très varié, sera terminé vers fin juillet pour prendre les ordres en août, septembre et octobre.

Pour le commerce des laines, il serait difficile de donner la note exacte, en raison d'abord du chiffre fort restreint d'affaires et aussi des prix irréguliers qui sont pratiqués. Ce qu'on peut dire c'est que, malgré le calme, aux cours actuels, 5,90 à 6,00 pour les bons peignés d'Australie et 5,60 à 5.75 pour les Buenos-Ayres, on ne trouve que peu de vendeurs.

Les peignés de croisés ont le privilège de ne pas trop souffrir du mauvais état des affaires, et quelques ventes se sont aussi effectuées cette semaine à des prix relativement satisfaisants.

Le marché à terme avait manifesté quelques velléités de reprise, mais le mouvement a été de peu de durée et les cours ont vite perdu la légère avance qu'ils avaient obtenue.

En blousses les transactions sont très réduites et les cours dénotent une grande irrégularité. La blousse d'Australie est demandée de 3.75 à 3.90 et la blousse de Buenos-Ayres trouverait preneurs de 3.50 à 3.75.

## L'ASSASSIN EYRAUD

Un rédacteur du journal havanais *La Discussion*, a eu avec Eyraud, dans sa prison, une conversation dont nous reproduisons quelques passages curieux :

« Eyraud *nie avoir tué lui-même Gouffé.*

» Voici d'ailleurs comment il fait le récit du crime auquel il aurait seulement participé :

» — Gabrielle avait donné rendez-vous le soir.

» Quand j'entrai à huit heures dans la maison, j'entendis de grands éclats de rire ; on débouchait des bouteilles de champagne.

» Bientôt Gabrielle vint me trouver; elle me donna des clefs et m'envoya chercher quelques papiers de Gouffé.

» J'allai à son domicile. Le concierge voulut m'empêcher d'entrer; je le repoussai et il tomba à terre privé de sentiments.

» Entré dans le bureau, j'ai tout ouvert, mais inutilement. Je n'ai pu trouver les papiers.

» J'entendis du bruit et je suis sorti pour aller retrouver Gabrielle.

» Arrivé rue Tronson-Ducoudray, je fus reçu par Gabrielle qui, levant le bras, me dit : Regarde ! j'ai levé les yeux et j'ai vu Gouffé pendu par le cou et la langue pendante.

» Qui l'a pendu ? ai-je demandé.

» — Je te le dirai après, me répondit Gabrielle. Aide-moi maintenant à le mettre dans la malle.

» — Vous ne pouvez vous figurer, a continué Eyraud, combien il est difficile de mettre un cadavre dans un sac.

» Nous descendîmes le corps de Gouffé et nous essayâmes vainement de le mettre dans un sac.

» Nous le pendîmes de nouveau. Une fois pendu, il nous fut plus facile de le faire entrer dans le sac.

» Ce fut ensuite une opération difficile que de le mettre dans la malle.

» Sans abandonner la corde, nous descendîmes peu à peu le cadavre de Gouffé, déjà attaché dans le sac, jusqu'à le mettre horizontalement au-dessus de la malle. Sur les bords étaient appuyés ses jambes et ses épaules.

» Je le poussai au fond, en m'appuyant sur lui, et le corps toucha le fond. Mais les jambes très raides et la tête levée restaient en dehors. Alors Gabrielle proposa de lui couper la tête pour pouvoir fermer la malle.

» Je continuais mes efforts, et en employant une force extraordinaire, je réussis à faire rentrer la tête.

» Nous fermâmes la malle, et Gabrielle me dit qu'elle la garderait. Nous la mîmes près de son lit, et je m'en retournai coucher à la maison.

» — Et vous avez dormi ?

» — Profondément ; j'étais très fatigué du travail que j'avais fait.

» Je suis retourné chez Gabrielle et nous avons pris des billets de chemin de fer pour une station près de Lyon.

» Nous avons porté la malle vers un endroit que Gabrielle connaissait et nous l'avons laissée là.

» Nous prîmes ensuite des billets pour Lyon et pour Marseille.

» Dans cette dernière ville, nous avons pu escroquer 20,000 francs dont 20,000 à un Anglais qui s'amourracha de Gabrielle.

» — Ensuite, *nous sommes rentrés à Paris.*

» — Et au sujet de Gouffé ?

» — Quant à Gouffé, il était question de lui voler 25,000 piastres ; mais l'affaire a manqué.

» — Et ce complice dont parlait Gabrielle à Paris ?

» — De cela je ne parlerai pas maintenant ; je le dirai au juge d'instruction, en France.

Le docteur Montaud, qui a pris les mesures anthropométriques sur Eyraud, a dit depuis que la force musculaire de ce criminel est extraordinaire.

Dans le dynamomètre, il marque le maximum de pression.

Paris, 13 juin. — Une dépêche de la Havane annonce que les autorités de cette ville ont procédé officiellement à l'extradition d'Eyraud. Celui-ci sera embarqué le 16 juin à destination d'Europe.

## SÉNAT

*Suite de la séance du vendredi 13 juin 1890*

Présidence de M. LE ROYER, président

### Pension à Mme Faidherbe

Le Sénat adopte sans discussion un projet de loi accordant une pension de 6,000 francs à Mme Faidherbe.

### Les nouveaux bataillons territoriaux

Le Sénat discute ensuite le projet de loi créant et organisant de nouveaux bataillons territoriaux, et réglant leur système d'instruction. Le projet de loi est adopté.

La séance est levée.

## NOUVELLES DU JOUR

### La réglementation du travail

Paris, 13 juin. — La commission de la réglementation du travail a arrêté le questionnaire suivant qui sera soumis aux ouvriers :

1° A quelle industrie ou a quel travail êtes vous occupé?

2° Votre travail est-il payé à la journée, à l'heure, aux pièces ?

3° Combien de temps travaillez-vous par jour.

4° A quelle heure commence et à quelle heure finit votre travail?

5° Combien dans la journée avez-vous de temps de repos? Quelle en est la durée?

6° Avez-vous chaque semaine un jour de repos complet?

7° Demandez-vous que la durée de la journée de travail soit fixée par la loi ?

8° A quel nombre d'heures désirez-vous qu'elle soit limitée ?

9° Doit-on interdire les heures dites supplémentaires ?

10° Si elles sont maintenues, doit-on en limiter le nombre ?

11° Combien gagnez-vous par jour ?

12° A quel prix sont payées les heures supplémentaires ?

13° Votre salaire vous est-il payé à la semaine, à la quinzaine ou au mois?

14° Y a-t-il dans votre industrie des morte-saisons? Quelle en est la durée?

15° Y a-t-il beaucoup d'ouvriers étrangers employés dans votre industrie?

16° Reçoivent-ils le même salaire que vous ?

17° Pensez-vous qu'une diminution de la journée de travail pourrait avoir pour conséquences, une diminution sérieuse dans la production ?

M. Jules Roche, ministre du commerce, entendu ensuite par la commission, pour se prononcer sur le principe, a promis de transmettre ce questionnaire à tous les corps constitués comme nous l'avons annoncé.

### Le pari mutuel

Paris, 13 juin. — La Cour de Paris vient de rendre un arrêt assimilant les agences de pari mutuel, telles qu'elles fonctionnent en dehors des champs de courses, à des maisons de jeux de hasard et cela en dépit de l'interprétation donnée jusqu'ici à l'arrêté de la cour de cassation, dans l'affaire Du Mien.

### L'affaire Borras

Paris, 13 juin. — M. Marcou, sénateur, a reçu une somme de 200 francs pour la faire parvenir à Borras, de la part de M. Alexandre Dumas.

### Mort de M. Rousseau

Paris, 13 juin. — M. Emile Rousseau, directeur des magasins du Louvre et beau-frère du commandant Hériot, est mort à l'âge de 45 ans. Il est tombé lundi dans les magasins même et depuis ce n'a été qu'une longue agonie.

Les magasins du Louvre sont fermés. De place en place se trouvent des affiches portant ces mots: « Fermé pour cause de décès. »

M. Rousseau avait pris la direction du Louvre au moment de l'internement de M. Hériot, dans les circonstances que l'on connait.

### L'arrestation d'un des auteurs du vol au département des finances

Paris, 13 juin. — *Une dépêche reçue ce matin* par le service de la sûreté annonce l'arrestation d'un des complices de Relaade, l'auteur principal du vol de 110,000 francs, commis récemment au ministère des finances.

### Une fausse nouvelle

Paris, 13 juin. — La prise de possession par la France des territoires contestés le long de la rivière Awa est officiellement démentie.

La dépêche particulière du *Vaderland* de Paramaribo est donc inexacte.

Le gouvernement français s'est borné à livrer à ceux qui exploitent les placers et à leurs risques et périls les titres provisoires, jusqu'à ce qu'intervienne devant le Parlement hollandais la ratification promise à courte échéance.

### Au Dahomey

Kotonou, 12 juin, 2 h. soir. — Le résident est allé à bord de la *Naiade* pour conférer avec l'amiral. Le gouverneur de Lagos accorde l'autorisation de passer désormais par la voie de Lagos. Les Dahoméens semblent préparer une nouvelle attaque contre Porto-Novo.

### La fête du Vœu à Marseille

Marseille, 13 juin, — La fête du Vœu, fait en 1721 par les échevins marseillais et Mgr Belsunce, a été célébrée ce matin, au monastère de la Visitation.

A l'offertoire, le cierge aux armes de la ville a été offert par le président de la chambre de commerce, M. Cyprien Fabre, venu tout exprès de Paris pour assister à la cérémonie.

En ville, de nombreux magasins ont fermé, la journée étant considérée comme une fête essentiellement marseillaise.

### La question militaire en Italie

Rome, 13 juin. — Les économies, réalisées sur le budget de la guerre, présentent un caractère complètement transitoire et ne modifient en rien l'effectif des troupes.

Aujourd'hui, les généraux Ricotti et Pellaux ont présenté un article additionnel, en vertu duquel la classe, devant passer dans la territoriale, restera encore un an dans la réserve, ce qui constituerait une augmentation de l'effectif de 60,000 hommes environ.

## BOURSE DE PARIS

**du samedi 14 juin**

*(par voie télégraphique et par fil spécial)*

| Cours précéd. | VALEURS | Cours d'ouv. | Cours de 2 h. | Cours de clôt. |
|---|---|---|---|---|
| | **Fonds d'Etat** | | | |
| 92 775 | 3 0/0 | 92 975 | 92 625 | 93 225 |
| 106 45 | 3 1/2 0/0 1883 | 106 55 | 106 45 | 106 45 |
| 97 075 | Italien 5 0/0 | 97 075 | 97 05 | 97 175 |
| 19 55 | Turc 4 0/0 | 19 50 | .. | 19 55 |
| 492 50 | Egypte 6 0/0 | 493 125 | .. | 493 75 |
| 78 3/32 | Extérieure 4 0/0 | 78 1/32 | ../.. | 78 3/32 |
| 90 11/16 | Hongrois 4 0/0 | 90 3/32 | ../.. | 90 9/16 |
| 63 1/4 | Portugais 3 0/0 | 63 1/4 | ../.. | 63 1/4 |
| 97 1/2 | Consolidés anglais | ../.. | ../.. | 97 1/2 |
| .. | Russe 1889 | ../.. | ../.. | ../.. |
| ../.. | Russe 1889 | ../.. | ../.. | 97 1/2 |
| 90 15/16 | Russe 1890 | ../.. | ../.. | 91 11/16 |
| | **Sociétés de crédit** | | | |
| 4300 .. | Banque de France | 4255 .. | 4250 .. | 4255 .. |
| 530 25 | Banque d'Escompte | 525 .. | 525 .. | 525 .. |
| 843 75 | Banque de Paris | 845 .. | 845 .. | 841 25 |
| 1240 .. | Crédit Foncier | 1246 25 | 1246 25 | 1245 .. |
| 463 75 | Crédit Mobilier | 463 75 | 463 75 | 457 50 |
| 751 25 | Crédit Lyonnais | 750 .. | 755 .. | 750 .. |
| 612 18 | Banque Ottomane | 608 75 | .. .. | 611 25 |
| | **Chemins de fer** | | | |
| 1870 .. | Nord | 1875 .. | 1875 .. | 1882 50 |
| 1438 75 | Paris-Lyon-Méditer. | 1440 .. | 1440 .. | 1442 50 |
| ..... | Orléans | ../.. | ../.. | ../.. |
| 503 25 | Autrichiens | 503 75 | ../.. | 505 .. |
| 303 75 | Lombards | 303 75 | ../.. | 302 50 |
| 361 25 | Nord Espagne | 361 25 | ../.. | 360 .. |
| 336 25 | Saragosse | 336 25 | ../.. | 335 .. |
| | **Valeurs diverses** | | | |
| 1395 .. | Gaz Parisien | 1390 .. | ../.. | 1400 .. |
| 62 50 | Métaux | 57 50 | 57 50 | 57 50 |
| 40 .. | Panama | ../.. | ../.. | 38 75 |
| 2360 .. | Suez | 2355 .. | 2360 .. | 2365 .. |
| | **Mines** | | | |
| 585 .. | Rio-Tinto | 585 25 | ../.. | 591 25 |
| 152 50 | Tharsis | 152 50 | ../.. | 152 50 |
| ../.. | de Beers | ../.. | ../.. | ../.. |

## COURS DE CLOTURE AU COMPTANT

*du 14 juin 1890*

| Cours précédant | VALEURS | Cours du jour |
|---|---|---|
| 93 40 ./. | 3 0/0 | 93 .. ./. |
| 95 .. ./. | 3 0/0 amortissable | 95 40 ./. |
| 106 40 ./. | 4 1/2 0/0 1883 | 106 30 ./. |

## BOURSE DE LILLE

**du samedi 14 juin**

*PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL*

| VALEURS | COMPT. | COURS PRÉCED. |
|---|---|---|
| Lille 1880, remboursable à 100 fr | 103 .. | 101 .. |
| Lille 1863, remboursable à 100 fr | ... .. | 122 .. |
| Lille 1868, remboursable à 500 fr | ... .. | 345 .. |
| Lille 1877, remboursable à 500 fr | ... .. | 502 25 |
| Lille 1884, obligations de 400 fr., 3 0/0 rente | ... .. | 408 10 |
| Lille 1887 | ... .. | 395 .. |
| Armentières 1885 | ... .. | 486 .. |
| Armentières 1879 | ... .. | 1012 .. |
| Roubaix-Tourc., remb. à 500 fr en 25 ans | ... .. | 15 50 |
| Tourcoing 1886 | ... .. | 495 .. |
| Amiens, remboursable à 100 fr | ... .. | 103 50 |
| Département du Nord | ... .. | 106 .. |
| Caisse de Lille (Verley Decrême et Cie) | ... .. | 570 .. |
| — — — (act. 1000 fr.) | ... .. | 1145 .. |
| C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Ce) | ... .. | 500 .. |
| Caisse d'Esc. L. Thomassin et Ce, act. nanc. | ... .. | 75 .. |
| — — (act. n.) 250 fr. p. | ... .. | 275 .. |
| Caisse Pistel et Ce | ... .. | 350 .. |
| Ciedes Industrielle et Ci (L. Allart et Cies) | ... .. | 605 .. |
| Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés | ... .. | 420 .. |
| Compt. comm. Devilder et Ce, act. 1,000 fr. | ... .. | 1125 .. |
| Gaz Wazemmes, ex-c. 1,000, act. 500 fr. p. | ... .. | 529 .. |
| Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p. | ... .. | 1975 .. |
| Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p. | ... .. | 435 .. |
| Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., 100 fr. p. | ... .. | 220 50 |
| Banque reg. du Nord, à Roub., act. 500 fr. | ... .. | 500 .. |
| Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 500 fr., p. 250 | ... .. | 510 .. |
| Soc. St-Saux.-Arras, a. Gr. asin), 500, t. p. | ... .. | 150 .. |
| Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 75) | ... .. | 25 .. |
| Caisse comm. de Béthune A. Turbier et Ce) | ... .. | 512 .. |
| Delgutte et Cie | ... .. | 546 25 |
| Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p. | ... .. | 2065 .. |
| Blache-Saint-Vaast | ... .. | 3600 .. |
| Denain et Anzin | ... .. | 350 .. |
| Obligations Nord | ... .. | 260 .. |
| Fives-Lille, remboursables à 450 fr | ... .. | 467 .. |
| Union Linière du Nord, oblig. hypot. 300 | ... .. | 220 .. |
| Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr. | ... .. | 515 .. |
| Chemins de fer économiques du Nord | ... .. | 475 .. |

### CHARBONNAGES

| ACTIONS | Cours | Cours complets |
|---|---|---|
| Aniche (Nord : le lot) | 16075 | 16075 .. |
| Anzin 100e de denier | 4900 | 4925 .. |
| Béthune 1881 | | 515 75 |
| Béthune 1877 | | 417 .. |
| Bruay (Pas-de-Calais) | | 13715 .. |
| Bully-Grenay le 6e | | 2015 .. |
| Carvin | | 1665 .. |
| Courrières | | 42750 .. |
| Campagnac | | 403 .. |
| Crespin | | 273 50 |
| Douchy | | 4800 .. |
| Dourges | | 225 .. |
| Dourges (act. libérée 500 fr.) | | 11250 .. |
| Escarpelle (Nord) | | 3950 .. |
| Epinac | | 450 .. |
| Ferfay (Société anonyme) | | 92 .. |
| Lens | | 26000 .. |
| Lievin | 8000 | 8700 .. |
| Ostricourt | 650 | 685 .. |
| Meurchin | | 4780 .. |
| Marles 30 0/0 part d'ingénieur | | 26,000 .. |
| Drocourt | 2300 | 2000 .. |
| Sincey-le-Rouvray | | 2 50 |
| Thivencelles, Fresnes-Midi | 155 | 151 25 |
| Vicoigne et Nœux | | 21000 .. |

# DERNIÈRE HEURE

*(De nos correspondants particuliers et par FIL SPECIAL)*

### Les jésuites de Canterbury

Canterbury, 14 juin. — On annonce la prochaine fermeture du collège des jésuites de Canterbury.

Le collège de Canterbury disparaîtra le 31 juillet, c'est-à-dire à la fin de l'année scolaire, et les élèves seront répartis, l'an prochain, dans les divers établissements de France ou d'Angleterre, au choix des parents.

La nouvelle en a été notifiée, mardi dernier, aux familles par une circulaire du R. P. Dulac, l'éminent directeur de Canterbury.

### A la fabrique de poudre sans fumée de Spandau

Spandau, 14 juin. — Une explosion s'est produite dans le séchoir de le nouvelle fabrique de poudre, qui contenait 26 barils.

Le séchoir a été complètement détruit.

Un grand nombre d'autres bâtiments ont été fortement endommagés.

Les fenêtres de beaucoup de maisons ont été brisées.

Dix ouvriers ont été blessés légèrement par les débris projetés de tous les côtés par l'explosion.

L'explosion a été produite par du coton-poudre, que l'on avait fait sécher et qui s'est enflammé.

La fabrication est en partie interrompue.

### L'assassin de Gouffé

Paris, 14 juin. — Le *New-York Hérald* a reçu la dépêche suivante :

« Eyraud a adopté une nouvelle façon d'être. Il paraît maintenant très joyeux et se figure qu'il se passera un temps assez long avant qu'il soit ramené en France.

» Il a le plus profond mépris pour la police cubaine et prétend qu'il aurait pu s'échapper facilement en simulant une maladie et en se faisant transférer à l'hôpital.

» Néanmoins, il essaie à chaque instant de mettre ses gardiens en défaut.

» Tous ses faits et gestes sont soumis chaque jour aux agents français, qui ont donné l'ordre de ne pas relâcher la vigilance.

» *Il est entendu qu'Eyraud sera placé à bord du* « Lafayette » dans une cage garnie de barreaux de fer, dont on se sert en cas de mutinerie. Il ne lui sera pas permis de fumer. Il y aura environ cinquante passagers avec lui à bord.

» Eyraud affirme que l'agent de police qui l'a arrêté ne savait pas qui il était, car sans cela il n'aurait pas osé le toucher.

» Soudais et Gaillarde pensent que pendant la traversée Eyraud leur racontera toute l'histoire. Tous deux sont souffrants de l'excessive chaleur.»

### Le socialiste allemand Liebknecht

Berlin, 14 juin. — M. Liebknecht a prononcé hier soir un grand discours dans la 6e circonscription de Berlin, qu'il représente au Reichstag.

Il a annoncé q